



A Montreuil, Le 27 octobre 2017

- Aux Syndicats / USCBA / URCBA

Cher-e Camarade,

Comme vous le savez déjà, en novembre 2016 notre Commission Exécutive Fédérale avait décidé le boycott des négociations au niveau du secteur du Bâtiment. Ce boycott était en lien avec le procès « des confettis et de la peinture à l'eau » mettant en cause notre administrateur fédéral en son nom propre Philippe CHRISTMANN.

Depuis, la Procureure de la République malgré une condamnation en première instance de Philippe à une peine d'un montant d'environ 18 000 € a interjeté l'appel de cette décision. Cet appel vient confirmer que la justice porte ce procès sur un terrain politique et requiert de « l'embastillement ». Nous sommes et vous êtes des militants syndicaux. A ce jour, avec plus de 800 cas identiques recensés au niveau interprofessionnel, vous êtes voués un jour ou l'autre à devoir rendre compte devant la justice de vos actes syndicaux.

Nous ne sommes pas des voyous ou terroristes, nous défendons les intérêts des salariés. Nous ne pouvons tolérer d'avoir en permanence une épée Damoclès au-dessus de la tête. Nous devons obtenir l'amnistie des syndicalistes.

Lundi dernier, un nouveau débat a eu lieu en Commission Exécutive Fédérale qui nous a amené à étendre la décision de boycott des négociations au niveau des branches en national et en territoire aux autres secteurs et métiers du périmètre de la Construction, du Bois et de l'Ameublement.

L'objectif premier est d'obtenir la relaxe de notre camarade. D'exiger de remettre sur table une négociation sur la thématique de la « Pénibilité ». Le patronat ne peut pas nier l'évidence. Toujours des morts, des accidents, des mutilés ou invalides dans tous nos secteurs d'activité.

Ce patronat se félicite de l'abrogation de la loi « pénibilité » si minimaliste soit-elle. Ce gargarisme de la non prise en compte des quatre critères pourtant omni présents dans nos professions.

Nous devons gagner à ce que de véritables négociations s'ouvrent en prenant en compte nos revendications légitimes jusqu'à gagner cela, nous vous demandons comme la direction fédérale l'a décidé de ne pas siéger dans des **négociations** n'ayant vocation qu'à valider les propositions patronales. Pas de participation au niveau national des branches ou en territoire.

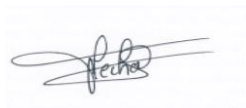
Malgré tout, afin de ne pas plus pénaliser les salariés, nous participerons aux travaux paritaires sur la formation ou la protection sociale.

Ce courrier est important car ne pas respecter une décision politique prise en direction fédérale peut amener à revoir la légitimité de ceux qui ne respecteraient pas de telles décisions.

Si j'ajoute que le 15 janvier 2018 sera une journée d'action nationale à Paris avec ces sujets comme mot d'ordre, pour laquelle nous reviendrons prochainement vers vous quant aux modalités d'organisation.

Je compte tout comme tous les militants mis en cause à cette solidarité entre tous.

Pour la Commission Exécutive Fédérale
Serge PLECHOT
Secrétaire Général



PJ : La déclaration du 23 novembre 2016

Ce courrier doit être porté à la connaissance de tous nos militants et surtout à celles et ceux qui seraient amenés ou sollicités pour des négociations.

FNSCBA CGT

Fédération Nationale des Salariés de la Construction – Bois – Ameublement

Case 413 – 263 rue de Paris 93514 MONTREUIL Cedex – Tel : 01 55 82 85 02 / Fax : 01 48 59 10 37 – CCP4115-22 M Paris
Boîte aux lettres (e-mail) : construction@cgt.fr – Site internet : www.construction.cgt.fr